

# Les journées de l'économie ENS Lyon

## Après le grenelle de l'environnement !

**Principes d'action et d'expertise pour réduire l'incertitude**

Le dossier du changement climatique

Christian Gollier,

Luc Baumstark

Christophe Dwernicki,

Yves Crozet,

*Toulouse School of Economics*

*Université de Lyon, Centre Analyse Stratégique*

*Renault Truck*

*Université de Lyon,*

# Entre raison et déraison : Qu'est-il raisonnable d'entreprendre

« **Premier principe** : tous les grands projets publics, toutes les décisions publiques seront désormais arbitrées en **intégrant leur coût pour le climat**, leur « coût en carbone ». Toutes les décisions publiques seront arbitrées en intégrant leur coût pour la biodiversité. Très clairement, un projet dont le coût environnemental est trop lourd sera refusé.

**Deuxième principe**, nous allons renverser la charge de la preuve. Ce ne sera plus aux solutions

écologiques de prouver leur intérêt. Ce sera aux projets non écologiques de prouver qu'il n'était pas

possible de faire autrement. Les décisions dites non écologiques devront être **motivées et justifiées**

C'est une révolution dans la méthode de gouvernance de notre pays totale et nous allons comme ultime et dernier recours, appliquer immédiatement ce principe à la **politique des transports**. [...] La priorité ne sera plus au rattrapage routier mais au rattrapage des autres modes de transports.»

Nicolas Sarkozy, Président de la République Française,  
Conclusions du Grenelle de l'environnement, Jeudi 25 Octobre 2007, page 3  
<http://www.legrenelle-environnement.fr>

# Entre raison et déraison : Qu'est-il raisonnable d'entreprendre

---

- Christian Gollier : La raison et l'action : les interrogations de l'économiste
- Luc Baumstark : Peut on raisonner avec la valeur du carbone ?
- Christophe Dwernicki : Les débats sur le poids lourd sont ils raisonnables ?
- Yves Crozet : Quelles sont les « bonnes raisons » de la collectivité ?